

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE D'ALLAINVILLE
AUX-BOIS



DEPARTEMENT
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET



CANTON
DE RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL

N ° 0 5 - 2 0 2 2

D u 0 8 / 0 2 / 2 0 2 2

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de l'entreprise Aksay France Travaux Publics

ARRETE

ARTICLE 1 : Création de deux branchements au 2T et 2Bis, rue du Calvaire 78660 Allainville aux bois.

Nature des travaux.

Création de deux branchements au réseau d'assainissement

À compter du 8 février 2022 pour une journée

ARTICLE 2 : La signalisation sera réalisée et maintenue en place par l'entreprise Aksay France Travaux Publics qui réalisent les travaux

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire de chantier est mise en place par l'entreprise AKSAY France Publics, celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien des signalisations durant la durée des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-8ieme partie approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

COPIE POMPIERS
 GENDARMERIE
 LA POSTE
 SICTOM
 LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 8 février 2022 .

Monsieur le Maire, Gilles QUINTON

